

**Document à l'intention des parents et au protecteur régional de l'élève**

**Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

*Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de compte affecté à la région où se situe l'école: (LIP art. 83.1).*

Nom de l'établissement : Ste-Bernadette

**Actions réalisées pour l'année scolaire :**

- Caméras de surveillance ajoutées.
- Structurer les récréations et assurer une surveillance active. Offrir des jeux organisés aux élèves.
- Un surveillant présent à l'extérieur de l'école lors de la sortie pour prendre l'autobus.
- Ateliers Hors-Piste débuté au préscolaire et dans certains niveaux.
- Participation à plusieurs activités et journées thématiques
- Implication des parents et de la communauté

**Constats**

- Il nous est permis de constater que la majorité des interventions porte principalement sur des conflits ou des situations de violence isolée et non sur des situations d'intimidations.
- Les pratiques favorisant la motivation et les apprentissages semblent augmenter le climat de sécurité.
- Les aires de jeux ?



### Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

- Poursuite des ateliers Hors-Pistes pour tous les niveaux.
- Poursuivre la diffusion des mesures mise en place dans le plan de lutte.
- Arrimer le plan de lutte contre l'intimidation aux moyens mis en place dans le plan d'action se référant au projet éducatif.
- Régulation des actions et mise en place de documents de consignation. Utilisation d'un fichier pour compiler les situations de conflit ou d'intimidation.
- Compréhension commune de l'intimidation, travailler la constance et la cohérence dans l'application des règles.
- Poursuivre la formation du personnel sur la surveillance active ainsi que sur les bonnes pratiques.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

### Autres commentaires

*Yves St-Em* 10 juin 2024

*DS* 18 Juin 2024  
Source : adapté du document du Centre de services de la Rivière-du-Nord développé par un sous-comité du GRDR-CVI, région LLL